

LE S<sup>r</sup> DE ST. ALDEGONDE AUX EGLISES DU LANGUEDOC  
(16 octobre 1580).

Messieurs, si je m'extendois icy en longs discours pour vous persuader au désir et procuration d'une bonne et ferme paix, j'estime que je feroiy ung très grand tort non seulement à voz bons jugemens, mais aussi à vostre piété et zoele qu'avez à la gloire de Dieu et au bien de ses Eglises, desquelles on voit évidamment que la ruïne et totale décadence est conjointe avecq la cruaulté et impiété des guerres intestines; parquoy me référant de ce point à voz bons entendemens et à vostre prudence, que ne toucheray icy qu'ung seul poinct de la seurété de la dite paix, lequel est celluy qui peult rendre le désir que l'on doibt avoir à la paix aulcunement dubieux et ambigu. Or j'estime, Messieurs, et croy fermement que le bon Dieu par Sa grâce infinie nous en offre à présent le moyen et opportunité, si nous le sçavons embrasser et recevoir avecq gratitude; c'est que, comme les Estatz du Pays-Bas, de Brabant, Flandres, et aultres provinces voisines, se sont finalement résolues de prendre leur recours à Monseigneur frère du Roy pour se mectre en son obéyssance et protection, et que son Alt. non seulement les a bénignement receuz, aiant accordé avecq leurs Députez (desquelz je suis l'ung) sur les poinctz et

conditions qui luy ont esté proposez, mais se monstre aussy estre fort affectionné et zéleux à ceste cause, de laquelle non seulement dépend partie de sa grandeur, mais aussi le bien de la France et son entier repos et tranquillité, comme entendant très bien que les maux quy y sont ne peuvent estre remédiéz, sinon en les jectant sur les vrays autheurs d'iceulx; voilà pourquoy il n'a rien tant à cœur que d'establir une bonne paix en la France, et jetter la guerre contre les Espaignolz, pour, par ce moyen, non seulement conjoindre et unir les dits Pays-Bas avecq la France d'ung lien indissoluble et par ce moyen désarmer ceulx qui sont les principaulx autheurs des troubles et guerres civiles, mais aussi s'unir inséparablement avecq le Roy de Navarre et ses adhérens, affin de commune main faire une guerre commune aux Espaignolz et leurs adhérens, ennemys communs de toute la Chrestienté. Or, comme c'est icy le vray et seul moyen de la dite seureté de la paix, voirez beaucoup plus avantageulx que si vous aviez encoires cinquante villes en vostre puissance, je m'assure que vous vous y trouverez tellement affectionnez, que ce bon Prince, Monseigneur frère unique du Roy, aura occasion de se louer de vous d'avoir ainsy secondé sa bonne volonté et intention, chose qui redonnera non seulement à grande édification, mais aussy à vostre grande louange et à la seureté de toutes les Eglises.

Pour ce mesme effect il a pleu au Roy de Navarre s'acheminer jusques icy, mais comme il ne veult rien conclurre en affaire de si grande conséquence sans voz bons advis, et que d'aulture costel l'affaire est extrêmement pressée, pour l'estat des occurrences des pays, quy ne souffrent aucun délai, pour petit qu'il puisse estre et mesmes qu'une heure seule nous importe ung an enthier, d'aullant qu'estant Cambray (qui est l'entrée du Pays-Bas) assiégée et pressée, l'occasion se pouvoit bientost rendre chaufve et le changement des affaires au dit pays causé par le dilay nous forclorre des fruyctz et effectz que nous espérons de ceste négociation; voilà pourquoy, Mes-

sieurs, j'ay bien voulu vous prier par cestes, comme celluy qui ay eu cest honneur entre les Députez du dit Pays-Bas d'avoir accompagné son Alt. jusques icy, et qui puis estre tesmoing et plaige de son entière affection et bonne volonté, et vous en prie très affectueusement au nom du Seigneur et aultant que vous aimez le bien et repos des Eglises de Dieu, et de toute la France, et mesmes des Pays-Bas qui ont une mesme cause avecq vous, qu'il vous plaise incontinent, et postposant toutes aultres affaires, ordonner vos Députez qu'i se transportent icy vers son Alt. et le Roy de Navarre, pour ensemble prendre une bonne et salutaire conclusion pour toute la France, voires et pour toute la Chrestienté, et que surtout ne laissiez eschapper ceste belle occasion, laquelle et vous, et nous tous, et toute nostre postérité par cy-après, pourront en vain regretter..... Escript à Cortras, ce 16<sup>me</sup> d'octobre 1580.

L'entièrement vostre très affectionné serviteur,

PH. DE MARNIX.

A Messieurs des Eglises de Mont-Aulban, de  
Quercy, et de hault- et bas Languedocq.

---